



## Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

48 | 2014  
Usages du droit

---

### *Revue française d'histoire des idées politiques*, n° 38, « Théories du suffrage politique dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle »

2<sup>e</sup> semestre 2013, 222 p. ISBN : 978-2-7084-0963-7. 35 euros.

Christophe Voilliot

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4680>  
ISSN : 1777-5329

#### Éditeur

La Société de 1848

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2014  
Pagination : 187-189  
ISSN : 1265-1354

#### Référence électronique

Christophe Voilliot, « *Revue française d'histoire des idées politiques*, n° 38, « Théories du suffrage politique dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle » », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 48 | 2014, mis en ligne le 17 septembre 2014, consulté le 21 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/4680>

---

Ce document a été généré automatiquement le 21 avril 2019.

Tous droits réservés

---

# *Revue française d'histoire des idées politiques, n° 38, « Théories du suffrage politique dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle »*

2<sup>e</sup> semestre 2013, 222 p. ISBN : 978-2-7084-0963-7. 35 euros.

Christophe Voilliot

---

## RÉFÉRENCE

*Revue française d'histoire des idées politiques, n° 38, « Théories du suffrage politique dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », 2<sup>e</sup> semestre 2013, 222 p. ISBN : 978-2-7084-0963-7. 35 euros.*

- 1 Ce numéro de la *Revue française d'histoire des idées politiques* propose à ses lecteurs les actes d'une journée d'études organisée le 27 janvier 2012 par le Centre de philosophie politique et juridique à l'université de Cergy-Pontoise.
- 2 Pierre-Yves Quiviger montre que les « listes de confiance » imaginées par l'abbé Sieyès en l'an VIII s'inscrivaient dans un projet politique plus large, visant à produire une nouvelle élite jugée indispensable au bon fonctionnement des institutions représentatives et à limiter l'exercice de la souveraineté populaire. Guillaume Bacot étudie les débats parlementaires sur la question du suffrage censitaire entre 1830 et 1835 et arrive à la conclusion que « coincé entre le suffrage universel impliqué par la souveraineté du peuple et la représentation par des organes institués qui découle de la souveraineté nationale, le suffrage censitaire demeurerait en définitive difficile à justifier en théorie » (p. 255)<sup>1</sup>. Philippe Blachère propose une synthèse sur la question du suffrage universel sous la Seconde République qui retiendra l'attention par la clarté du propos. Stéphane Schott s'intéresse aux candidatures officielles qu'il appréhende à juste titre comme un ensemble de pratiques qui se sont développées « en marge » des théories du suffrage politique. Toutefois, il estime que les candidatures officielles bénéficièrent d'une « reconnaissance

juridique » sous le Second Empire. Cette proposition me laisse perplexe dans la mesure où la construction doctrinale identifiée par Stéphane Schott repose sur des circulaires ministérielles qui ne se distinguaient de celles produites sous la Restauration et la monarchie de Juillet que par la publicité qui leur était faite et non par leur contenu. Jean-Marie Denquin considère que « l'appel au peuple » est une notion ambiguë et qu'on ne peut se contenter de l'associer à la doctrine bonapartiste pour en comprendre la logique institutionnelle. Son « unité négative » permet de l'opposer au principe de l'élection périodique. L'appel au peuple est une technologie électorale qui dépend à la fois d'une conjoncture politique et des stratégies différentielles des acteurs concernés. Pierre-Henri Prélot étudie les débats parlementaires de la période 1871-1875 et montre que la théorie de l'électorat-fonction, loin d'être une catégorie universelle, prend naissance dans cette conjoncture singulière où les législateurs élaborèrent de manière concurrente règles électorales et règles constitutionnelles. La longue étude que consacre Bruno Daugeron à la notion de « suffrage universel indirect » intéressera peut-être plus le publiciste contemporain que l'historien spécialiste du XIX<sup>e</sup> siècle. L'introduction propose néanmoins d'utiles rappels sur les antécédents et sur les usages passés de cette notion. Olivier Ihl nous convie à remettre en perspective la représentation proportionnelle<sup>2</sup> et propose de l'étudier dans le cadre d'une sociologie historique de l'ingénierie des systèmes électoraux. Il souligne la dimension transnationale des débats savants sur le sujet<sup>3</sup> et l'importance des mobilisations en faveur de réformes électorales, en les étudiant dans leur diversité et non seulement en fonction de leur traduction juridique effective. Cette perspective de recherche, alternative aux modèles dominants en science politique, permet de comprendre « comment se réalise la reconnaissance politique des militantismes scientifiques » (p. 388).

- 3 Contrastant avec la richesse des différentes communications, la perspective d'ensemble esquissée par Stéphane Schott dans l'introduction du volume contourne la question du statut épistémologique de ces « théories du suffrage politique ». En effet, les différents auteurs conviés à cette journée d'études n'abordent pas tous la question de la même manière : pour certains, il s'agit de catégories analytiques qui permettent de construire la réalité historique ; pour d'autres, ces théories sont des productions intellectuelles qu'il convient de restituer dans leur historicité. On aura reconnu là une opposition classique entre l'histoire des idées et la sociologie des sciences. L'importance qu'accordent les publicistes à la doctrine les incite généralement à privilégier la première.

---

## NOTES

1. Pour une approche plus centrée sur les pratiques électorales effectives, cf. Christophe Voilliot, « Les élections au suffrage censitaire en France (1814-1848) : mythes et réalités », in *Les Français et le vote depuis 1789. Actes du 11<sup>e</sup> colloque historique des bords de Marne*, Nogent-sur-Marne, 2013, p. 27-40.

2. Sur cette question, on peut également se référer à une thèse de science politique : Thomas Marty, *Une histoire sociale de la réforme électorale sous la Troisième République. Mobilisations politiques*

*et expertises électorales : la question de la « représentation proportionnelle »*, Paris, LGDJ/Fondation Varennes, 2012.

3. Cf. aussi Malcolm Crook et Tom Crook, « L'isoloir universel ? La globalisation du scrutin secret au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 43, 2011/2, p. 41-45.